

6.2.2. Commentaires du CE sur l'avis de la DGAC

Le commissaire enquêteur regrette l'avis de la DGAC transmis hors délai, d'autant qu'elle disposait de l'avis défavorable de la DGAC Sud, concernant Toulouse-Blagnac depuis le 25 juillet, ainsi que celui d'Albi Le Séquestre, également défavorable, depuis le 18 juillet, elle aurait donc pu transmettre son avis défavorable avant fin juillet.

S'agissant d'un problème de sécurité pour la navigation aérienne, le CE demande aux services de l'Etat de trancher entre deux solutions :

Première solution : pour E1 réduire la hauteur du mât de 7m, et pour E2 réduire la hauteur de mât de 32 m.

Seconde solution : la DGAC remonte d'une centaine de pieds les planchers d'approche de Toulouse-Blagnac et du circuit d'attente de Castres-Mazamet.